



Seidou Mbombo Njoya et les membres du Comité exécutif de la Fecafoot sont suspendus pour une durée de 5 ans, et sont interdits dans la foulée d'exercer toute activité liée au football.

Voilà en quoi se résume l'essentiel de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale de Fecafoot tenue, ce mardi 12 octobre 2021 par visio-conférence, présidé par le sénateur le Pr Albert Mbida.

Concrètement, l'Assemblée générale extraordinaire reproche à Seidou Mbombo Njoya et aux membres du Comité exécutif des violations répétées des statuts de la Fecafoot.

Par ailleurs l'Assemblée générale extraordinaire a également procédé à l'élection pour une durée de 6 mois d'un Comité exécutif provisoire chargé de gérer les affaires courantes de la Fecafoot.



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962 et à la CAF en 1963

COMMUNIQUE FINAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FECAFOOT DU 12 OCTOBRE 2021

Le 12 octobre 2021 s'est tenue, en visioconférence, une session extraordinaire de l'Assemblée Générale de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) convoquée par 43 membres sur les 73 que compte ladite assemblée, soit plus de la moitié des membres légitimes, conformément aux dispositions de l'article 30 des Statuts de la FECAFOOT en vigueur adoptés le 16 mai 2012.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- la vérification de la conformité de la convocation et de la composition de l'Assemblée Générale avec les Statuts de la FECAFOOT ;
- la désignation de (02) scrutateurs ;
- le vote sur le retrait de toute compétence à Monsieur Seidou Mbombo Njoya et aux membres du Comité Exécutif élus le 12 décembre 2018 et dont l'élection a été annulée par la sentence TAS 2019/A/6258 du 15 janvier 2021 ;
- le vote sur la suspension des personnes physiques dont les noms suivent, conformément à l'article 76 alinéa 2(f) des Statuts de la FECAFOOT, de toute activité en relation avec le football pour une période de cinq (05) ans :

• M. Seidou Mbombo Njoya	• Mme Yvonne Asta
• M. Aboubakar Alim Konaté	• M. Boubakary Bella
• M. Joshua N. Osih	• M. Nsangou Nkoma Mohamma
• Mme Eko Mendo Céline	• M. Ndjanda Saha Fligel
• M. Abbo Mohamadou	• M. Akini Benoît
• M. Kadji Gilbert	• M. Yakam Gilbert
• M. Balock John	• M. Kouedem François
• M. Mvogo St. Fabien	• M. Banlock Benjamin Didier
- le vote sur l'annulation de toutes les décisions prises par les assemblées départementales, les assemblées régionales et l'Assemblée Générale de la FECAFOOT élues en 2018 et dont les élections ont été annulées par la sentence TAS 2019/A/6258 du 15 janvier 2021 ;

Page 1 sur 3

